

**COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières
Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON
Secrétaire : M. Bernard GIRARD
Membres présents : 8
Membres absents : 0
Membres absents excusés : 1
Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 07 mars 2019

2. Finances

- Vote des comptes de gestion 2018
- Vote des comptes administratifs 2018
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2019
- Vote des Taxes directes locales

3. Assainissement

- Tarif Assainissement 2019-2020

4. Concessions cimetièrre

- Règlement

5. Commission sociale

- Nomination des membres

6. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du CM du 07 mars 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 07 mars 2019 est approuvé.

2. Finances

- **Vote des comptes de gestion 2018**

Les services de la Trésorerie n'ayant pu transmettre les comptes de gestion à temps pour cette séance, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

- **Vote des comptes administratifs 2018**

Les comptes administratifs doivent être en parfaite concordance avec les comptes de gestion. Aussi, ce point sera également remis à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil municipal.

- **Affectation des résultats**

L'affectation des résultats découle des comptes administratifs. Par conséquent, ce point sera examiné à d'un prochain Conseil municipal.

- **Vote des budgets primitifs**

M. le Maire expose au conseil les prévisions budgétaires 2019 dont les montants globaux sont les suivants :

Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement	:	258 960.00 €
Recettes de fonctionnement	:	275 445.31 €
Dépenses d'investissement	:	365 835.96 €
Recettes d'investissement	:	365 835.96 €

Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement	:	141 600.00 €
Recettes de fonctionnement	:	141 680.93 €
Dépenses d'investissement	:	35 786.10 €
Recettes d'investissement	:	35 786.10 €

Budget Assainissement :

Dépenses de fonctionnement	:	45 744.96 €
Recettes de fonctionnement	:	45 752.00 €
Dépenses d'investissement	:	37 973.95 €
Recettes d'investissement	:	37 973.95 €

Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement	:	1 297 000.00 €
Recettes de fonctionnement	:	1 297 000.00 €
Dépenses d'investissement	:	931 000.00 €
Recettes d'investissement	:	931 000.00 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité ces quatre budgets.

- **Vote des Taxes directes locales**

M. le Maire rappelle les taux appliqués en 2018 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux de 2018 pour 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 15,43 %
- Taxe foncière sur le bâti : 5,99 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 15,07 %

Le montant du produit fiscal attendu s'élève à 51 082 €.

3. Tarif assainissement 2019-2020

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif en vigueur pour la facturation 2019-2020, soit :

- 50 € de part fixe par unité de logement et/ou par local raccordé
- 1.30 € par m³ consommé

En vue du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CFD), la facturation sera effectuée conformément aux décisions des autorités compétentes.

4. Concession Cimetière

Un règlement du columbarium sera érigé. Le tarif des concessions est fixé à 150 € pour 25 ans.

5. Commission Sociale

Suite à la suppression du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2019, une commission sociale est mise en place. Les membres suivants ont été nommés pour représenter cette commission :

- Bernard GIRARD
- Fabienne DELACROIX
- Maurice COURTEBRAS
- Dominique GEISSBUHLER
- Michelle FORGERON

6. Questions diverses

1. Logement de l'école

L'expert de l'assurance a visité le logement et accepte de prendre en charge la partie dégradée par la fuite d'eau pour un montant de 2 900 €. Les travaux de rénovation ont débuté. L'appartement pourra être remis en location d'ici quelques semaines.

2. Bois de Chauffage

Deux offres cachetées ont été reçues en Mairie pour l'achat du bois de chauffage suite à l'abattage de l'arbre du Centre d'Accueil. Le lot est attribué à M. Pascal MARGUET pour un montant de 50 €.

M. KOVACIC et M. MATEUS ont transmis en Mairie deux demandes pour exploiter des bois non soumis de résineux secs. Le Conseil municipal valide ces demandes et fixe le prix à 5 €/m³.

3. Église

La Commission du diocèse de Besançon est venue visiter l'Église. Il s'avère que la rosace côté route est très dégradée. Une décision sera prise sur l'entretien de cette rosace.

4. Fleurissement du Village

Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER et Jocelyne VUILLEMIN sont chargés du fleurissement du village.

5. Routes communales

L'entretien de la voirie communale sera réalisé courant mai. Il consistera au rebouchage des nids de poules et à la reprise des parties dégradées.

6. Lotissement

M. LAUDE de l'EPF a informé la Mairie du refus de la vente de la parcelle cadastrée ZD n°91P de 371 m² appartenant à M. et Mme GRESSET.

Les membres du Conseil municipal regrettent cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.